



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION  
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

## PRFB GT n°2 « Gestion durable de la forêt » Compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2018 à Gardanne

### Étaient présents :

Frédéric BENIAMINO - Département du Var  
Jonathan BAUDEL - PNR Alpilles  
Bertrand FLEURY - ONF Direction territoriale Midi-Méditerranée  
Philippe THEVENET - CRPF PACA  
Philippe BREGLIANO - Coopérative Provence Forêt  
Gérard GAUTIER - Fransylva 13 et PACA  
Xavier FARJON - FNE PACA  
Étienne CABANE - DPFM  
Roland PHILIP - DPFM  
Elsa BARDI-ASSANTE - Région PACA  
Catherine RETORE - Région PACA  
Gaëlle THIVET - DRAAF PACA

### 1) Ordre du jour

- Déclinaison des grands objectifs et sous-objectifs du PRFB en propositions d'actions à conduire au niveau régional → **focus sur l'objectif 2** : « Prévenir les risques et savoir gérer les crises dans le contexte d'évolution climatique » et en particulier sur la prévention et la gestion du risque incendie

### 2) Préambule

En préambule, Gérard Gautier a souligné la nécessité de se focaliser sur des actions prioritaires et de bien prendre en compte tout le travail déjà mené par ailleurs. Il a également indiqué qu'il ne fallait pas considérer les seuls aspects techniques de la DFCI, mais bien élargir la réflexion aux sujets d'urbanisme et d'aménagement du territoire, en soulignant le fait que les PPRIF devaient constituer des outils d'aménagement du territoire et ne pas être seulement des outils répressifs.

Philippe Thévenet a rappelé que le PRFB constituait un document de cadrage et qu'il était l'occasion de défendre les spécificités méditerranéennes vis-à-vis du niveau national. Le PRFB doit mettre en exergue les liens entre forêt et DFCI ainsi que les impacts attendus du changement climatique.

Frédéric Beniamino a pour sa part mis l'accent sur le travail à conduire pour croiser les politiques d'aménagement DFCI et de développement de la forêt.

Xavier Farjon a rappelé l'existence du rapport de mission interministérielle CGAAER/CGEDD/IGA d'évaluation relative à la DFCI paru en 2016 et suggéré de prendre en compte les recommandations formulées dans ce rapport pour nourrir le PRFB.

Les échanges ont été organisés sur la base du document de travail fourni en amont de la réunion, document synthétisant les propositions d'objectifs et sous-objectifs (à faire figurer dans le PRFB) discutées lors des 2 premières réunions du groupe de travail n°2 (des 9 octobre et 22 novembre 2017).

### 3) Sous-objectif A : Mettre en œuvre une politique coordonnée de prévention et de gestion du risque incendie

Dans le cadre du diagnostic régional :

Faire figurer des statistiques en mettant en valeur le risque incendie (par comparaison à d'autres régions françaises).

Il conviendra néanmoins de relativiser l'importance des incendies de forêt par rapport à la filière forêt bois régionale dans la mesure où les feux de forêt n'ont pas un impact majeur sur la production de bois. Cela pourra être illustré en calculant le risque moyen annuel : surface brûlée en ha/an rapportée à la surface combustible (et non rapportée à la seule surface boisée car la surface exposée doit inclure landes, maquis et garrigues). Sur l'ensemble de la zone méditerranéenne, ce risque est de l'ordre 4 ha/an brûlés sur 1000 ha de surface combustible.

Les différences entre départements et massifs devront être illustrées et il conviendra de mettre en lumière le fait que :

- les zones qui brûlent davantage sont les moins productives
- le nombre d'éclousions de feux a réduit de 25 % et la surface brûlée a été divisée par 3 depuis 20 ans.

Il faudra néanmoins montrer que le risque incendie est l'une des données de la gestion forestière.

Sur le volet financier : mettre en exergue les efforts financiers consentis par les collectivités (en plus des interventions de l'État)

Sur la base de l'analyse des PDPFCI : mettre en évidence ce qui a bien marché et ce qui est améliorable (pistes d'amélioration).

Carte régionale présentant les niveaux de risques en matière d'incendies de forêts : une de propositions d'actions à faire figurer dans le PRFB, en vue notamment de la préparation du prochain programme de développement rural.

#### Prise en compte du changement climatique :

La DPFM souligne la difficulté à évaluer l'impact du changement climatique sur le risque incendie par rapport à l'impact de telle ou telle pratique (cf. pratiques d'arrachage de vignes) sur ce risque. Une étude montrerait que, en région PACA, on ne serait pas partout dans le sens d'une aggravation du risque.

#### Harmonisation des politiques DFCI :

L'harmonisation des politiques/pratiques DFCI peut être souhaitable à l'échelle départementale (du fait de l'organisation des collectivités, services...) mais elle n'est pas toujours nécessaire ni pertinente à l'échelle régionale (ex. de la signalétique DFCI qui est coûteuse et devient de plus en plus dématérialisée).

Il n'y a pas de compétences obligatoires en matière de DFCI, ce qui explique l'implication différente des collectivités selon les départements, fonction également des moyens financiers disponibles.

L'harmonisation semble plus pertinente sur les spécifications techniques pour les ouvrages (fonctionnalités des équipements).

→ Rechercher des harmonisations (et non uniformisations) régionales quand elles sont utiles et pertinentes

#### Obligations légales de débroussaillage :

La DPFM a rappelé que l'obligation de débroussailler relevait d'une dépense privée et que les contrôles de la réalisation des OLD relevaient du maire (éventuellement aidé par l'État via les interventions de l'ONF).

Gérard Gautier a indiqué qu'il était important d'aller également vers la répression, en sus de l'information et de l'éducation.

### **3) Sous-objectif C : Prendre en compte le risque dans la gestion forestière, à l'échelle de territoires**

#### Gestion des interfaces :

Elle implique les propriétaires fonciers et les propriétaires forestiers.

#### Synergie entre DFCI et valorisation économique de la forêt :

Des actions de coordination entre DFCI et exploitation forestière sont en cours (cf. projet sur La Môle). Ces démarches d'usage multifonctionnel des pistes DFCI doivent être favorisées.

Propositions d'actions formulées :

- Favoriser la gestion, les regroupements, le pastoralisme et la desserte forestière,
- Encourager (avec aide financière) le développement de PSG avec un volet DFCI,
- Encourager le développement de plans de développement de massifs multifonctionnels incluant la DFCI,
- Favoriser les dépressages et les éclaircies (forêts jeunes) pour favoriser la fixation ultérieure de carbone.

### Sylvo-pastoralisme :

Ré-exprimer le fait que le sylvopastoralisme fait partie de la gestion forestière et qu'il est l'un des moteurs pour appuyer les regroupements de propriétés et de gestion (cf. ASL).

Confirmer l'intérêt d'appuyer les actions telles que celles conduites par le CERPAM.

### En synthèse :

→ Mettre en évidence dans le PRFB que :

- l'effort de protection, prévention contre les incendies de forêt doit être maintenu pendant la durée du PRFB,
- toute action de gestion peut contribuer à la DFCI et vice-et-versa, la DFCI n'est pas un frein à la mobilisation du bois et une bonne gestion forestière (avec existence de documents de gestion durable) est une composante importante de la DFCI. Il n'y a, par contre, pas réellement d'actions de gestion forestière spécifiques à la DFCI.
- les outils tels que les PIDAF et plans de développement de massif doivent être encouragés,
- il est nécessaire de poursuivre voire d'accentuer l'effort financier pour développer la desserte forestière et le co-usage des pistes (desserte, DFCI) doit être favorisé.

→ Faire une synthèse comparative des plans départementaux de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI).

→ Mettre à plat les organisations, pratiques, modalités de fonctionnement en matière de prévention/lutte existant dans chaque département et identifier -en lien avec la DPFM- les axes éventuels d'amélioration.

\*\*\*\*\*

\*\*\*